



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois quinze mai à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 5 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 22

Etaient présents (19) : CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (3) : BROUSSE Didier à DEBLOIS Marie-Noëlle ; LAFARGE Didier à LAUBARY Dominique ; MONZAUGE Christian à DIDIERRE Jean-Gérard

Absents excusés (6) : BLANQUET Géraldine ; BOURLIATAUD Isabelle ; BROUSSE Didier ; LAFARGE Didier ; LEYGNAC Roland ; MONZAUGE Christian ;

Absents (0) :

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique

**Délibération n° 2023-37 : Projet de territoire économie circulaire SYDED 2035**

La démarche SYDED 2035, dont l'objectif est de définir un projet de territoire d'économie circulaire autour d'une vision commune sur les grandes orientations en matière de déchets et un changement de paradigme dans lequel le déchet devient une ressource, a débuté en 2021.

Le 30 juin 2022, le Comité Syndical a adopté la feuille de route SYDED 2035. Trois positionnements stratégiques ont été définis pour le SYDED :

- S'affirmer comme l'acteur leader de l'économie circulaire sur son territoire
- Animer et soutenir les dynamiques territoriales
- Assurer la qualité du service public de réduction, valorisation et gestion des déchets

Onze orientations et vingt-deux actions permettent de décliner ces positionnements.

Accusé de réception en préfecture  
le 02/05/2023 à 10h21  
Date de réception préfecture : 17/05/2023

Le 21 octobre 2022, l'assemblée plénière a confirmé ce positionnement sur l'économie circulaire en modifiant l'article 2 des statuts consacré aux compétences de SYDED, et en mars 2023, le Comité Syndical a adopté le premier plan d'actions opérationnels pour la période 2023-2025.

Dans la continuité de cette démarche, le SYDED souhaite mobiliser l'ensemble des forces vives présentes sur le territoire afin de travailler en étroite collaboration sur les projets à vocation économique et s'inscrivant dans cette dynamique d'économie circulaire autour des déchets. Le SYDED propose donc aux communautés de communes et au SICTOM Sud Haute-Vienne de prendre la délibération suivante :

**Vu** le CGCT ;

**Vu** le Code de l'environnement ;

**Vu** la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 mettant en avant pour la première fois en France le concept d'économie circulaire ;

**Vu** la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 définissant des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire ;

**Vu** la labellisation du SYDED en tant que pionnier dans son engagement sur l'économie circulaire par la Commission nationale du label découlant du Ministère de la transition écologique du 8 janvier 2021 ;

**Considérant** la délibération n°2022-38 du Comité syndical du SYDED du 30 juin 2022 validant le projet de territoire économie circulaire SYDED 2035 ;

**Considérant** la délibération n°2022-63 du Comité syndical du SYDED du 21 octobre 2022 modifiant les statuts du syndicat en son article 2 consacré aux compétences afin d'ancrer le positionnement sur l'économie circulaire ;

**Considérant** la délibération n°2023-12 du Comité syndical du SYDED du 1<sup>er</sup> mars 2023 approuvant le plan d'actions opérationnel pour la période 2023/2025 ;

**Considérant** l'intérêt pour le territoire du SYDED et celui de l'ensemble des communautés de communes le composant de s'engager dans une démarche d'économie circulaire pour relever les défis de l'urgence écologique et de maîtrise des coûts, répondre aux enjeux actuels d'économie des ressources naturelles et développer les emplois de proximité ;

**Considérant** le courrier reçu de Monsieur le Président du SYDED Haute-Vienne daté du 21 mars 2023 sollicitant une délibération de la Communauté de communes Briance Combade afin d'engager une dynamique territoriale autour de l'économie circulaire ;

**Considérant** la signature à venir d'une charte d'engagement entre le SYDED, le SICTOM Sud Haute-Vienne et les 12 communautés de communes du territoire du syndicat départemental.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 contre : Jo WAMPACH) :**

- **DE RECONNAITRE** le SYDED Haute-Vienne comme leader, animateur et garant sur l'économie circulaire sur l'ensemble de son périmètre géographique ;
- **DE S'ENGAGER** à informer et coopérer avec le SYDED pour toutes démarches à vocation d'économie circulaire, y compris l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), dans une perspective de réduction du gaspillage des ressources naturelles et de développement local source de création d'emplois de proximité ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la charte d'engagement découlant de la présente délibération.

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 15 mai 2023***



***Le Président  
Yves LE GOUFFE***

Accusé de réception en préfecture  
087-248719338-20230515-2023-37-DE  
Date de réception préfecture : 17/05/2023